



59/62

Le 25 mars 2019

Déclaration de la CGT à la CAPA d'accès au corps des Certifiés sur liste d'aptitude

La CGT est favorable à ce que des collègues puissent évoluer dans leur métier et puissent choisir le cadre d'enseignement qui leur convient le mieux : pour ce qui nous concerne lors de cette CAPA, ce sont des PE ou des PLP, qui préfèrent exercer en Collège, en Lycée sur une seule valence. Nous sommes bien entendu partisans d'une mobilité choisie mais pas d'une mobilité contrainte.

La CGT Educ'Action met en garde le ministre contre les projets en cours de création des établissements publics des savoirs fondamentaux regroupant écoles maternelles, primaires et collèges d'un bassin de vie. Nous craignons que, petit à petit, on oblige les enseignants du secondaire à enseigner dans le premier degré et vice-versa. Ce serait une aubaine pour flexibiliser le recrutement si on veut suivre une logique comptable, mais une catastrophe pédagogique. La mobilité doit bien rester un choix et pas une variable d'ajustement. La CGT s'est opposée à la création d'un cycle 3 en incluant CM1- CM2 et 6ème pour les mêmes raisons.

Accéder au corps des Certifiés ne rapporte pas vraiment de gains salarial ou horaire et consiste plutôt un véritable saut dans l'inconnu : de nouveaux programmes à préparer et une affectation parfois lointaine. C'est pourquoi, il convient de respecter ces personnes. Nous considérons que ces collègues n'ont pas demandé le changement de corps à la légère. Nous ne comprendrions donc pas qu'on ne facilite pas leur accès au corps des Certifiés par liste d'aptitude.

Nous constatons que 2 Professeurs des écoles sur 5 ont reçu un avis défavorable de l'IA-DASEN en comparaison avec l'ensemble des Professeurs de Lycées

Professionnels qui n'ont reçu que 2 avis négatifs sur 11.

Comment comprendre ces différences ? Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'essayer de conserver le maximum d'enseignants dans le premier degré de façon délibérée afin de couvrir les besoins. S'il manque des Professeurs des écoles dans l'Académie, c'est parce que les concours ne recrutent pas en nombre suffisant, que le métier n'attire plus à cause des conditions de travail dégradées, pour un salaire qui n'est pas à la hauteur des qualifications demandées.

A propos d'insuffisance des salaires, nous saluons la mobilisation des salariés de l'Education Nationale lors de la journée du 19 mars dernier ! Cette journée d'action de grève et de mobilisation à l'appel de la CGT, FO, la FSU et SOLIDAIRES sur les salaires a été suivie de façon très soutenue dans l'Education Nationale. La majorité des enseignants ne sont pas dupes des lois Blanquer qui ne proposent rien de bon pour les enseignants. De plus, elles renforcent le tri social chez les élèves. Que dire de la loi Dussopt qui s'annonce et qui menace le statut de la Fonction Publique dans ses fondements ? Révolte et résignation règnent dans les salles des professeurs mais aucun enthousiasme pour les réformes en cours.

Nous pensons que ce gouvernement n'a pas pris la mesure du profond mécontentement du monde éducatif, comme il n'a pas pris la mesure du mécontentement populaire qui s'exprime depuis plusieurs mois dans ce pays. Bien pire, en voulant, par exemple, sanctionner les professeurs des écoles qui ont refusé de remonter les évaluations nationales alors qu'une large intersyndicale avait interpellé sur l'inefficacité des évaluations et leur peu d'intérêt pour le suivi des élèves, il suit une dérive autoritaire qui doit tous nous inquiéter.